

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2015

TAXE FONCIÈRE (/ 100\$ d'évaluation)

	Sept-Îles	Gallix	Moisie
Catégorie résiduelle			
Taux de la catégorie résiduelle	0,5868 \$	0,5868 \$	0,5868 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0,2074 \$	0,2074 \$	0,2074 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0,0596 \$	- \$	0,0625 \$
Total - Catégorie résiduelle	0,8538 \$	0,7942 \$	0,8567 \$
Catégorie 6 logements et plus			
Taux de la catégorie 6 logements et plus	0,7034 \$	0,7034 \$	0,7034 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0,2074 \$	0,2074 \$	0,2074 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0,0596 \$	- \$	0,0625 \$
Total - Catégorie 6 logements et plus	0,9704 \$	0,9108 \$	0,9733 \$
Catégorie non résidentielle			
Taux de la catégorie non résidentielle	2,6533 \$	2,6533 \$	2,6533 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0,2074 \$	0,2074 \$	0,2074 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0,0596 \$	- \$	0,0625 \$
Total - Catégorie non résidentielle	2,9203 \$	2,8607 \$	2,9232 \$
Catégorie industrielle			
Taux de la catégorie industrielle	2,7054 \$	2,7054 \$	2,7054 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0,2074 \$	0,2074 \$	0,2074 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0,0596 \$	- \$	0,0625 \$
Total - Catégorie industrielle	2,9724 \$	2,9128 \$	2,9753 \$

TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

Consommation sans compteur

Pour chaque unité d'habitation	145,00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	50,00 \$
Pour chaque lieu d'affaires non muni d'un compteur	145,00 \$

Consommation avec compteur

DIAMÈTRE (CONDUITE)	COMPENSATION POUR 4 MOIS *	POUR LES PREMIERS*
16 mm	74 \$	90 922 litres
19 mm	74 \$	90 922 litres
25 mm	137 \$	181 844 litres
38 mm	242 \$	304 589 litres
50 mm	347 \$	454 610 litres
75 mm	683 \$	909 220 litres
100 mm	1 029 \$	1 363 830 litres
150 mm	2 079 \$	2 727 660 litres
200 mm et plus	4 158 \$	5 455 320 litres
Compensation additionnelle de 0,26 \$ par 1 000 litres excédentaires.		

* Taux de conversion 1 000 litres = 219,97 gallons impériaux

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2015

TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation	145,00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	50,00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	10,00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	650,00 \$
4 verges cubes	1 300,00 \$
6 verges cubes	1 950,00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 145 \$)	0,15 \$

COMPENSATION

Travaux d'égout (Plage Ferguson)	245,00 \$
Travaux d'assainissement - SQAÉ (Gallix)	50,00 \$
Travaux d'assainissement - PADEM (Moisie)	30,00 \$
Travaux d'aménagement - Puits d'alimentation Station de Moisie	220,00 \$